



Fédération Autonome de la Fonction Publique

La FA-FP reçue par M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics

Entouré de son directeur de cabinet, M. Alain Triolle, de la directrice adjointe de cabinet, Mme Caroline Krykwinski, de M. Alexandre Brugère, conseiller Fonction publique du ministre de l'Action et des Comptes publics, et de M. Thierry Le Goff, directeur général de l'Administration et de la Fonction publique, le tout nouveau secrétaire d'État en charge de la Fonction publique et du dialogue social a reçu en bilatérale la délégation de la **FA-FP** composée de Caroline Charruyer, Éric Labourdette, Laurent Diez, Pascal Kessler et Bruno Collignon.

Après avoir rappelé que la nomination d'un·e secrétaire d'État faisait partie des toutes premières demandes exprimées par la **FA-FP** auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, nous sommes revenus sur le caractère particulièrement tendu du dialogue social lié notamment :

- au report d'un an de l'agenda PPCR, décision qui fragilise la confiance entre le gouvernement et les organisations syndicales
- à la réintroduction du jour de carence, dispositif injuste et inefficace, véritable aberration en matière de santé publique
- aux modalités de compensation de la CSG qui ne respectent pas les engagements pris devant les agent·e·s public·que·s par l'actuel président de la République.

Monsieur Dussopt nous a confirmé les propos tenus précédemment par le ministre de l'Action et des Comptes publics, notamment pour ce qui concerne l'application de toutes les dispositions de PPCR dans le cadre du quinquennat dès lors que le report aura permis d'économiser quelques 800 millions d'euros au titre du budget 2018.

La **FA-FP** a souligné une nouvelle fois que si le report de PPCR dénoncé à juste titre par TOUTES les organisations syndicales représente une économie de plus de 800 millions d'euros, c'est donc bien que cet accord représente une avancée, certes insuffisante, mais non négligeable en matière d'amélioration des rémunérations.

COMMUNIQUÉ



FA-FP

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : contact@fa-fp.org

Site internet : <http://www.fa-fp.org>

La délégation de la **FA-FP** est ensuite intervenue sur les sujets jugés prioritaires en matière d'agenda social :

- **Pour le versant hospitalier**, ces priorités concernent les conséquences des réorganisations de services (Groupements Hospitaliers de Territoires), la question du temps de travail (conséquences des cycles de 12 heures), le fonctionnement des EHPAD (quels moyens pour assurer une prise en charge digne de la perte d'autonomie ?) et la tarification à l'activité (l'hôpital n'est pas une entreprise du secteur marchand)
- **Pour le versant territorial**, ce sont les conséquences des réformes récentes (lois MAPTAM et NOTRe) sur la qualité du service public et les conditions de travail des personnels qui doivent être évaluées au plus juste, ainsi que la traduction concrète des dispositifs liés au compte personnel d'activité (CPA) notamment en matière de formation (compte personnel de formation)
- **Concernant le versant État**, ce sont les questions liées à la mobilité freinée par le RIFSEEP, aux conditions de promotion et à la problématique des fusions d'établissement (universités notamment) qui sont jugées prioritaires.
- Enfin, la **FA-FP** a rappelé les deux sujets transversaux qui devraient être intégrés à l'agenda social de manière prioritaire : la prise en compte et la prévention de la pénibilité, au travers notamment de la reconversion professionnelle, ainsi que la mise en place de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) pour chaque agent.e.

Monsieur Dussopt nous a confirmé que l'agenda social se poursuivrait en 2018 en intégrant certains éléments évoqués par la **FA-FP**, par exemple la protection sociale qui sera abordée à l'automne après qu'une mission d'inspection aura dressé un constat objectif de la situation. Nous avons rappelé qu'une mission d'inspection a déjà travaillé sur ce sujet, son rapport étant aujourd'hui enterré, et que le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) a adopté à l'unanimité un rapport sur ce sujet le 29 mars 2017 !

Le rendez-vous salarial prévu à l'automne 2018 sera certainement avancé de quelques mois, et le groupe de suivi du Comité Action Publique 2022 (CAP22) sera installé prochainement.

Sur tous ces sujets, la **FA-FP** a réaffirmé sa volonté de poursuivre son engagement progressiste en participant à l'ensemble des travaux liés au dialogue social tout en restant intransigeante sur la défense d'un service public de qualité accessible à toutes et tous, assuré par des agent.e.s reconnu.e.s à hauteur de leur engagement.

En conclusion, nous avons remis à Monsieur le secrétaire d'État le rapport de la Formation spécialisée n° 5 du CSFPT, présidée par la **FA-FPT**, approuvé le 15 novembre dernier « *Vers l'emploi titulaire dans la FPT à la Réunion : une ambition à partager* » en insistant sur l'engagement de la **FA-FP** pour qu'en Outre-mer aussi, le service public réponde aux exigences de la République, tant pour les usagers que pour les agent.e.s.

Autonome, progressiste, solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !